

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada**No de l'invitation 24062-24-063****Série de questions et de réponses 1****Question 1**

Dans la section 2.1, vous indiquez que vous recherchez une « plateforme de création de sites Web avec maintenance et hébergement prenant la forme d'un logiciel collaboratif sur le Web, soit un logiciel sous forme de service (SaaS), soit un logiciel commercial personnalisé prêt à l'emploi, pour la création de sites Web multilingues ».

Le SCT serait-il intéressé par une solution en source ouverte (telle que Drupal ou WordPress) offrant les mêmes fonctionnalités, ou recherchez-vous impérativement une solution SaaS?

Réponse 1

Non, Drupal et WordPress ne constituent pas une solution complète pour répondre aux exigences de la demande de propositions. L'État demande une plateforme de création de sites Web qui appartient à l'entrepreneur, et l'entrepreneur doit en assurer la maintenance comme indiqué dans la demande de propositions. L'hébergement est plus souple, mais tous les délais et paramètres de sécurité et de réparation décrits dans la demande de propositions doivent être respectés.

Question 2 :

Pour ce projet, disposez-vous d'un budget que vous êtes prêt à partager avec les fournisseurs?

Réponse 2 :

L'État prévoit que le budget du projet pourrait être inférieur à la limite fixée dans l'Accord de libre-échange Canada-Corée, qui est de 88 495 \$ + TVH de l'Ontario

Question 3

Nous vous demandons de bien vouloir prolonger d'une semaine la date d'échéance de la demande de propositions, fixée au 19 mars. Avec les vacances de Mars et les congés déjà prévus entre la date d'affichage et la date d'échéance, il sera difficile pour nous de répondre à l'ensemble des exigences. En repoussant la date d'échéance, nous disposerions de plus de temps pour fournir des réponses complètes et précises aux exigences.

Réponse 3

L'État repoussera la date de clôture de la demande de proposition au 26 mars 2024 à 14 h 00 (HAE). Les échéances définies dans l'énoncé des travaux pour les tâches et les produits livrables demeureront INCHANGÉES. Le soumissionnaire retenu doit respecter les échéances définies dans la demande de propositions.